

DECISION DU PRÉSIDENT.CA 0046-2018

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

Objet de la décision

Demandes d'adhésion de la Direction du Patrimoine Immobilier

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour ATLANBOIS.
2. d'approuver la demande d'adhésion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour ORACE.
3. d'approuver la demande d'adhésion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour CIRCES.
4. d'approuver la demande d'adhésion de la Direction du Patrimoine Immobilier pour COMITE 21.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 06 avril 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **12 avril 2018**

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

| Nom de l'association ou de la société savante | Montant | Centre financier | Observations | Date compte rendu CA |
|--|----------------|-------------------------|---|---|
| <i>Date de validation par le conseil de la composante, du service commun ou de la direction : Direction du Patrimoine Immobilier</i> | | | Domaine Fonctionnel - D115 Atlanbois fait partie du réseau des professionnels de la forêt et du bois, communique, fédère, forme, valorise, promeut et développe l'utilisation du bois dans la construction et du bois énergie. Cet acteur a participé aux projets de raccordements de nos bâtiments à des réseaux de chaleur biomasse (CHU, Belle Beille) et représente une source d'informations sur les ressources en bois de notre territoire. En effet, ces projets de réseau de chaleur biomasse sont contractualisés sur 25 ans. | |
| <i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i> | | 900103 | | Domaine fonctionnel - D115 Il s'agit de l'association ORACE qui est un Groupement D'intérêt Régional sur l'Energie. cette adhésion permettra d'avoir un réseau de partenaire et d'information sur l'énergie. De plus, elle permettra de mettre à disposition des offres d'emplois, de stages et d'apprentissages pour les étudiants et peut être de créer des appels à projets pour les laboratoires à des fins industriels. |
| | 600 | 900103 | | |

| | | | |
|--|---------|---|-----------|
| | | Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€ Cette association est basée à Cholet. | |
| | 100 | <p>Domaine fonctionnel - D115</p> <p>Il s'agit de l'association CIRCES qui est le collectif pour l'intégration de la responsabilité sociétale et du développement durable dans l'enseignement supérieur. Elle a trois missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1) accompagner les personnes en charge de la mission développement durable et de responsabilité sociétale (DD/RS) dans les établissements de l'enseignement supérieur, -2) contribuer au rayonnement des démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements de l'enseignement supérieur, -3) Etre la référence en matière de pratique sur le développement durable et la responsabilité sociétale dans l'Enseignement supérieur et la recherche français. | |
| | 9000103 | <p>Cette association est basée à 12 rue Geogres Fleury 76170 FRENAYE</p> <p>Domaine fonctionnel - D115</p> | |
| | 1000 | <p>Le Comité 21 facilite la mise en réseau au sein des organisations et sur les territoires, entre tous les acteurs publics et privés. Il crée les opportunités pour développer de nouveaux partenariats</p> <p>Le Comité 21 met à disposition des services et des outils pratiques pour favoriser le déploiement du développement durable. Il s'appuie sur 4 Pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies développement durable des organisations | COMITE 21 |

| | |
|---|---|
| Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€ | |
| | <ul style="list-style-type: none">- Territoires durables- Coopération internationale- Prospective |

Le Comité 21 développe des études et des analyses sur le développement durable, avec l'appui de son Comité d'experts. Il porte ses réflexions au sein des instances nationales